



Désistement d autorité parentale pour le bien de l enfants

Par **Marylinea**, le **10/07/2017** à **13:57**

Bonjour,

Je viens à vous car je vis dans une situation très compliquée.

Je suis mère de 3 enfants, séparée du père depuis 10 ans, mes deux dernier fils sont malades. Celui de presque 16 ans est hyperactif, trouble du comportement et d'autres soucis. Mon dernier est autiste et hyperactif. Je ne travaille pas car je m'occupe d'eux 24 h/24. Le père ne gère rien, n'assume rien à part qu'il a autorité parentale commune. Il les prend 1 week end sur deux, les vacances quand ça lui chante quitte à déboussoler les prises en charge thérapeutique de ses enfants.

A ce jour, je suis perdue, j'en laisse ma santé, mon mental pour mon fils qui a bientôt 16 ans et qui n'a pas de prise en charge complète, il est livré à lui-même, du moins je l'ai à mes côtés chaque jour. Il ne veut pas de mon autorité, me casse tout chez moi, bousille tout dès que je m'oppose à lui, n'aime pas la frustration pour son bien et, vu que le père ne veut pas que je le mette en apprentissage pour que celui ci ait une situation et une prise en charge complète, je prends la décision.

A ce jour, à contre coeur, cela me fait mal, mais la solution serait que son père le prenne chez lui le soir pour que mon fils ait l'autorité de son père car avec lui mon fils ne bronche pas mais avec moi, et cela devant son petit frère autiste ,me casse tout, prend un couteau et détruit tout, tout ça devant mon petit garçon.

J'ai demandé de l'aide, fait un signalement, mais personne ne m'aide car ils me disent : vos enfants ne sont pas en danger, vous vous en occupez bien mes je peu passer 3h le soir

chaque jour a maintenir a se que mon grand garçon obéisse et finisse par écouter et je peu avoir des crise de nerf de dépense chaque jour si je ne fait pas attention en gros je peu pas être fatiguer pour le bien de mon fils je voudrai me desitizr de mon droit parentaux pour qu'il vive chez son père et que je ne le prend plus chez moi et que son père voix le travail que c est d assumer deux enfants malade le père fait un deni du au souci de ses deux enfants veut avoir l autorité mes nassume rien n intervient pas si j ai des crises je n en peu plus j aime mes enfants plus que tout mes je vie dans la peur d une crise chaque jour je vie dans la crainte d une crise chaque jour qu'il me casse les mur les porte fenêtre si celui ci na pas se qui veut chez son père il n y a jamais cela car voilà il craint son père je veut pas perdre mes enfants mes pour que les choses bouge faut j enlevé mon autorité et qu'il y est que son père qui le gère comme je vous et des t celui ci cherche vraiment a se que je tombe malade ne veut pas je le place il voudrai impro mes mon fils na pas d avenir pouvais vous svp me dire jattend a se jour de voire le juge des enfants mes je veut retirer mon autorité parentale pour que mon fils soi bien cadrer pour son avenir par son père

Par **Marylinea**, le **10/07/2017 à 14:05**

Besoin de savoir si je retire mon droit parentale car je ne voix pas d autre solution pour l aider c est a se jour que tout se joue pour mon fils je vie en cite et tenter par des bêtise magouille i' et en itep mes pas un bonne ltep pour lui il le prenne que 1/fois de temp a autre ne vas pas a l'école ne fait rien de ses journée si je me desiste bienssure cela a contre coeur j ai redemander un jugement pour justement enlever mon droit parentale c est dur mes je voix pas autre choses pour que le père et obligation de s en occuper pour que cette enfant et un avenir et quil assume et voix les difficultés

Par **Tisuisse**, le **10/07/2017 à 14:10**

Bonjour,

La seule solution est de contacter une assistante sociale dans le d'un placement de votre aîné dans un centre spécialisé où il sera cadré et apprendra un métier.

Maintenant, rien ne vous interdit de contacter le JAF pour proposer la garde exclusive de votre fils à son père.